

## BLESLE

Le Conseil Municipal, à l'exception de Stéphanie Dubois et de Guy Ducher, excusés et ayant respectivement donné pouvoir à Patrice Douix et Yves Tréhin, s'est réuni le 27 mars 2009 à 20 h 30, en mairie.

### **Vote des taxes**

A l'unanimité, le Conseil décide de reconduire les taux identiques à 2008, à savoir : taxe d'habitation 11,50%, foncier bâti 19,10%, foncier non bâti 61,89%, taxe professionnelle 11,90%.

### **Vote des budgets primitifs**

A l'unanimité, le conseil approuve les budgets primitifs, équilibrés en recettes et dépenses comme suit :

Régie Transport : 67 160 €(fonctionnement), 9 975,83 €(investissement)

Camping : 30 478,50 €(fonctionnement), 9 851,30 €(investissement)

Le Bûcheron : 144 348,23 €(fonctionnement), 248 808,94 €(investissement)

Assainissement : 83 000 €(fonctionnement), 167 949,16 €(investissement)

Commune : 903 677 €(fonctionnement), 1 090 322,42 €(investissement)

Au cours de la présentation des budgets, le Conseil a discuté des points suivants :

A la demande de Yves Tréhin, un service de transport périodique entre Blesle et Brioude, à l'intention des personnes ne disposant pas de véhicule, a été budgétisé. L'organisation de ce service sera testée dans les prochaines semaines.

Le maire fait part d'un projet d'emploi saisonnier discuté au niveau des adjoints. Il est souligné qu'un tel projet fait également l'objet d'une demande de Guy Ducher. Le Conseil, à l'unanimité, donne un accord de principe pour un emploi saisonnier en CDD pendant 6 mois pour l'entretien des espaces verts.

Une commission formée de Thierry Verdier, Yves Tréhin et Jean-Paul Renard, établira un projet de convention avec l'association de chasse pour préciser les conditions d'utilisation du local de chasse dont l'aménagement est pris en charge par la Commune. Le projet sera soumis à décision du Conseil.

Le Conseil donne son accord pour les subventions suivantes qui seront versées à la caisse des écoles et aux associations, sous réserve pour ces dernières, de remise des comptes 2008 auprès du maire.

Caisse des écoles : 3 025 €

Les Amis du Vieux Blesle : 6 600 €

Les Apéros Musique : 2 500 €

Association Parents d'élèves : 1 100 €

Collège Voyage Irlande : 1 000 €

Anciens Combattants : 610 €

500 €pour chacune des associations suivantes : Association Sportive du Collège, Aînés de Blesle, ADMR du Canton de Blesle, Amicale des sapeurs-pompiers, Tous en cavale, ASB Basket, Dojos de Massiac, Ensemble Au Joly Bois, Les Archers de Védrines, Comité des Fêtes, Foot en salle

150 €pour chacune des associations suivantes : Football Club Massiac Molompize Blesle, ACCA,

Asso Pêche, La libre voie, Asso Joyeux Pétanqueurs, Club Nautique Massiac, Asso Sport. Auto

Blesloise, Asso de la Chaigne, Les zozos de la zizique J.A., Informatique pour tous, Cézallier

Vallée de Sianne.

En complément des subventions ci-dessus, à titre exceptionnel, un complément sera versé aux associations suivantes :

Les Apéros-Musique : 300 € pour couvrir des frais supplémentaires liés au changement de site du festival.

Les zozos de la zizique J.A : 350 € pour soutien à l'édition d'un CD dont la jaquette reproduira le logo de la Commune.

### **Désignation Maître d'œuvre**

Par 9 voix pour, 5 contre et 1 abstention, le Conseil désigne la société CETI pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement.

### **Questions diverses**

Droit de préemption: les biens G154, G766, A712, A713 sont laissés libres à la vente.

Le maire informe qu'un rapport annuel des installations d'eau de consommation indique une qualité sanitaire satisfaisante.

Le maire rapporte une réunion tenue avec les responsables de La Poste. La réunion a porté sur le partage d'un emploi de 35h entre les bureaux de poste de Blesle et Bournoncle-Arvant. En conclusion de cette réunion, le bureau de poste de Blesle serait dans l'avenir ouvert un jour sur deux: mardi, jeudi et samedi.

Le Conseil autorise le prêt du vidéo-projecteur aux associations à condition que l'emprunteur verse un chèque de dépôt de 200€ et justifie d'une assurance couvrant les éventuels dommages à l'appareil prêté.

Philippe Gilibert informe que le site internet de la mairie fait l'objet d'un millier de connexions par mois dont certaines en provenance de l'étranger. Il rapporte par ailleurs une réponse du CSA indiquant que la mauvaise réception de la radio FM à Blesle est due au relief faisant obstacle à l'émetteur du Puy de Dôme. Une demande sera faite pour pouvoir bénéficier du relais-émetteur de Chalet. Philippe Gilibert indique par ailleurs que les amis du Vieux Blesle vont rénover le calvaire en bois situé en sortie de Blesle sur la route du Cheylat.

Le maire signale que les plans définitifs de remembrement arrêtés par la commission départementale sont consultables en mairie du 31 mars au 30 avril 2009 aux heures d'ouverture du secrétariat.

Jacques Barraud et Christian Malbec expriment une demande de M. Martel de Chadecol l'autorisant à déplacer deux panneaux près de la table d'orientation pour faciliter le passage sur le chemin. Le Conseil donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 15.